

RAPPORT ANNUEL



LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS

20
20

Sommaire

RÉTROSPECTIVE 2020	P4
PARTIE 1 : TERRITOIRE ET GOUVERNANCE	P5
Carte d'identité du SIETOM	p6
Renouvellement de la gouvernance	p7
Le personnel	p8
Chiffres clés	p9
PARTIE 2 : LES INDICATEURS TECHNIQUES	P10
Synoptique	p11
Prévention des déchets	p13
Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)	p14
Valorisation organique des OMR	p15
Stockage des déchets	p16
Collecte des déchets recyclables	p17
Déchetteries	p19
PARTIE 3 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES	P21
Participation des habitants	p22
Section de fonctionnement	p23
Section d'investissement	p24
Les prestataires de service	p25
PARTIE 4 : LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	P26
Certifications environnementales	p27
Les aménagements du centre de stockage	p28
La gestion des rejets	p29
La Commission de Suivi de Site	p29
PARTIE 5 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	P30
La communication	p31
Les évènements	p32
NOMENCLATURE DES ABRÉVIATIONS	P33

Rétrospective 2020

Janv.

Signature d'un nouveau contrat de collecte des textiles avec la société PHILTEX.



Mise en place des derniers conteneurs maritimes pour le réemploi sur les déchetteries d'Amou, Mugron, Pomarez et Caupenne

Février

Mars

COVID 19 : Fermeture des déchetteries et réorganisation des services
Contrôle de la DREAL sur l'Installation de Stockage des déchets inertes de Pontonx



Mise en place du concours « le COVID, création » durant le confinement

Avril

Mai

Réouverture des déchetteries sur RDV et avec mise en place des gestes barrières



Livraison d'une nouvelle pelle mécanique



Contrôle de la DREAL sur le site des Partenses

Juin

Juillet

Livraison de 2 véhicules légers : une C4 et un kangoo



Mise en place d'une benne pour le tri du mobilier dans les déchetteries de Mugron et Caupenne

Août

Sept.

Élection des instances du SIETOM : Mme Christine Fournadet devient Présidente du SIETOM
Mise en place de la vidéo protection sur les déchetteries de Pouillon, Poyartin et Saint Sever
Remise officielle du Label TERROM pour le compost issu de l'Unité de Valorisation Organique



Versement à la Ligue contre le cancer d'un chèque de 7 195 € et 4ème opération Octobre rose

Oct.

Nov.

Collecte de 1,5 T de jouets dans les déchetteries dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) et remise à Landes Partage et aux Restos du Cœur
Sécurisation des quais des déchetteries d'Amou, Hagetmau, Mugron, Pomarez, Pontonx, Pouillon, Poyartin, Rion et St-Sever



Certification ISO 14001 de l'ensemble des activités du SIETOM

Autorisation de la DREAL pour prolonger l'exploitation du Centre de Stockage des Déchets Ménagers et Assimilés (CSDMA) jusqu'au 27/02/2027

Déc.



PARTIE 1

TERRITOIRE ET GOUVERNANCE



Carte d'identité du SIETOM

Date de création : 11 FÉVRIER 1976

Composition : 5 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES (CC)

- ✗ la Communauté de Communes Chalosse Tursan
- ✗ la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys
- ✗ la Communauté de Communes Pays d'Orthe et Arrigans
- ✗ la Communauté de Communes du Pays Tarusate
- ✗ la Communauté de Communes Terres de Chalosse

Communes : 122

Population : 78 068 HABITANTS

Compétences :

- ✗ **ORDURES MÉNAGÈRES** : collecte et traitement
- ✗ **COLLECTE SÉLECTIVE** : collecte et transport vers le centre de tri
- ✗ **DÉCHETTERIES** : gestion d'un réseau de 12 déchetteries

Gouvernance :

- ✗ Mme Christine FOURNADET : **PRÉSIDENTE**
- ✗ Mme Ghislaine LALANNE : **1ER VICE-PRÉSIDENTE**
- ✗ Mme Marlène RASOAMAHARO : **2ÈME VICE-PRÉSIDENTE**
- ✗ M. Marcel PRUET : **3ÈME VICE-PRÉSIDENT**
- ✗ M. Thierry CALOONE : **4ÈME VICE-PRÉSIDENT**

La représentation des CC au sein du Comité syndical est basée sur la règle « UNE COMMUNE – UN DÉLÉGUÉ ». De fait, chaque Communauté de Communes dispose d'autant de délégués que de communes pour lesquelles elle adhère au SIETOM.

EN 2020, LE BUREAU A ÉTÉ CONVOQUÉ 5 FOIS ET LE COMITÉ SYNDICAL 4 FOIS.



— Limites administratives du SIETOM

— Limites des Communautés de communes



Déchetterie

■ Communautés de communes adhérentes au SIETOM

■ Communes adhérentes au SICTOM du Marsan

■ Communes adhérentes au SITCOM Côte Sud des Landes



Centre de Stockage des Déchets Ménagers et Assimilés



Installation de Stockage des Déchets Inertes



Plateforme déchets verts



Unité de Valorisation Organique

Renouvellement de la gouvernance

Suite aux élections municipales de 2020, la gouvernance du SIETOM a été renouvelée. Ainsi, le samedi 19 septembre 2020 les 122 délégués du SIETOM étaient réunis dans le hall des sports de Caupenne pour élire leur nouvelle Présidence, les vice-Présidences, les membres du Bureau et les représentants des différentes Commissions. Ont été élus :

MEMBRES DU BUREAU :

Mme Christine FOURNADET : Présidente - CC Coteaux et Vallée des Luys
Mme Chislaine LALANNE : 1ère vice-Présidente - CC Terres de Chalosse
Mme Marlène RASOAMAHARO : 2ème vice-Présidente - CC du Pays Tarusate
M. Marcel PRUET : 3ème vice-Président - CC Chalosse Tursan
M. Thierry CALOONE : 4ème vice-Président - CC Pays d'Orthe et Arrigans
M. Pascal PIFAUDAT : Membre du Bureau - CC Chalosse Tursan
Mme Aimée LABORDE : Membre du Bureau - CC Chalosse Tursan
M. Jean-Claude CATUHE : Membre du Bureau - CC Chalosse Tursan
Mme Laurence DARRIBEAU : Membre du Bureau - CC Chalosse Tursan
M. Thierry LABORDE : Membre du Bureau - CC Coteaux et Vallées des Luys
M. Guillaume LALANNE : Membre du Bureau - CC Terres de Chalosse
M. Laurent TOLLIS : Membre du Bureau - CC Terres de Chalosse
M. Michel ROUSSEL : Membre du Bureau - CC Terres de Chalosse
M. Jean-Marie DARBAYAN : Membre du Bureau - CC Pays Tarusate
M. Jean-Marc BROUCH : Membre du Bureau - CC Pays Tarusate

LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Mme Christine FOURNADET : Présidente - CC Coteaux et Vallée des Luys
Mme Marlène RASOAMAHARO : 2ème vice-Présidente - CC du Pays Tarusate
M. Marcel PRUET : 3ème vice-Président - CC Chalosse Tursan
M. Thierry CALOONE : 4ème vice-Président - CC Pays d'Orthe et Arrigans
M. Thierry LABORDE : Membre du Bureau - CC Coteaux et Vallées des Luys
M. Alain LUBET : CC Coteaux et Vallée des Luys

LA COMMISSION FINANCES

Mme Christine FOURNADET : Présidente - CC Coteaux et Vallée des Luys
M. Marcel PRUET : 3ème vice-Président - CC Chalosse Tursan
M. Thierry CALOONE : 4ème vice-Président - CC Pays d'Orthe et Arrigans
M. Thierry LABORDE : Membre du Bureau - CC Coteaux et Vallée des Luys
M. Alain LUBET : CC Coteaux et Vallée des Luys
Mme Karine LAPOS : CC Coteaux et Vallée des Luy
M. Laurent TOLLIS : Membre du Bureau - CC Terres de Chalosse
M. Damien DELAVOIE : CC Pays d'Orthe et Arrigans
M. François DEDEBAN : CC Chalosse Tursan

LE COMITÉ TECHNIQUE

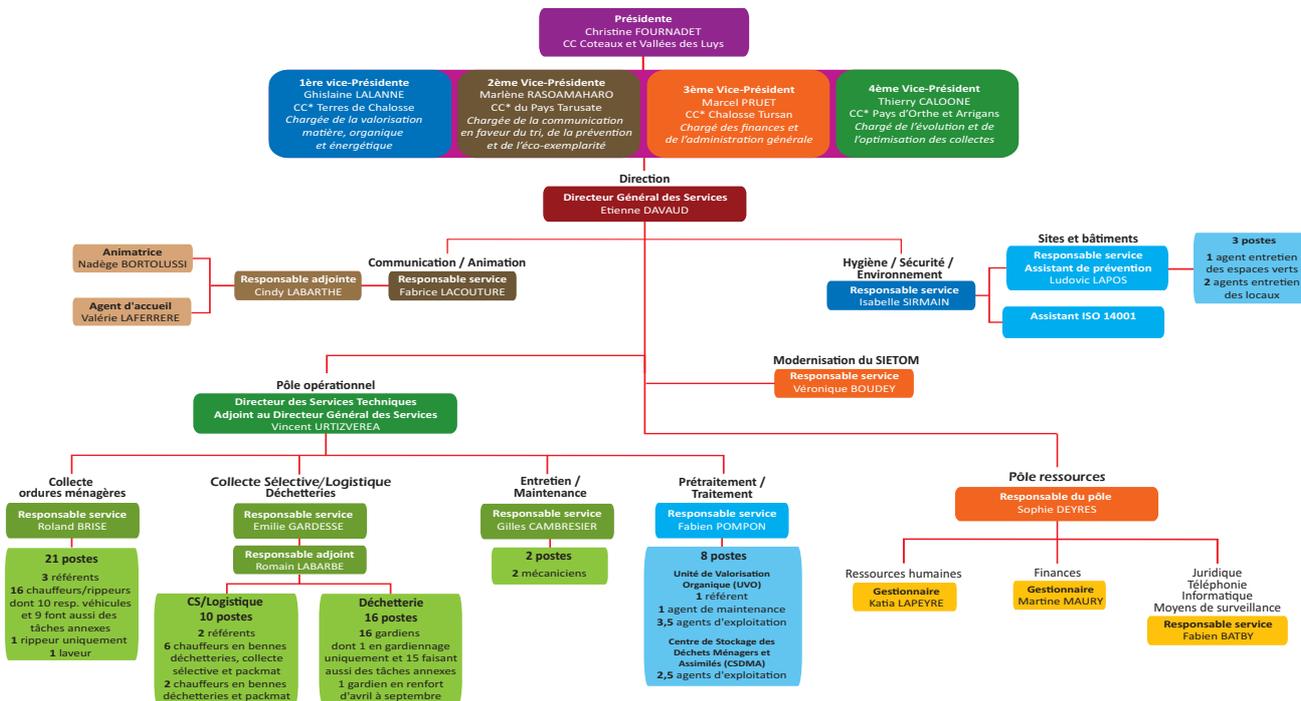
Mme Christine FOURNADET : Présidente - CC Coteaux et Vallée des Luys
Mme Chislaine LALANNE : 1ère vice-Présidente - CC Terres de Chalosse
M. Romain LALANNE : CC Chalosse Tursan

LE COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T.)

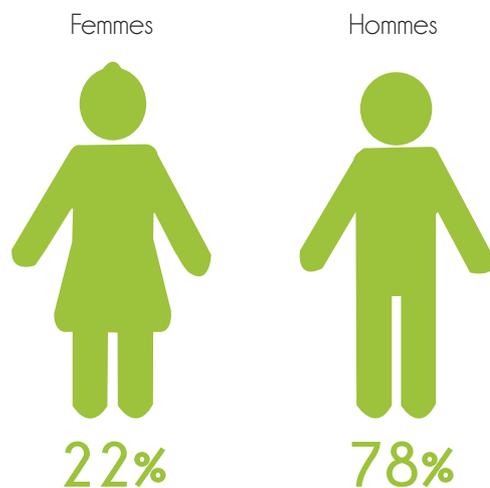
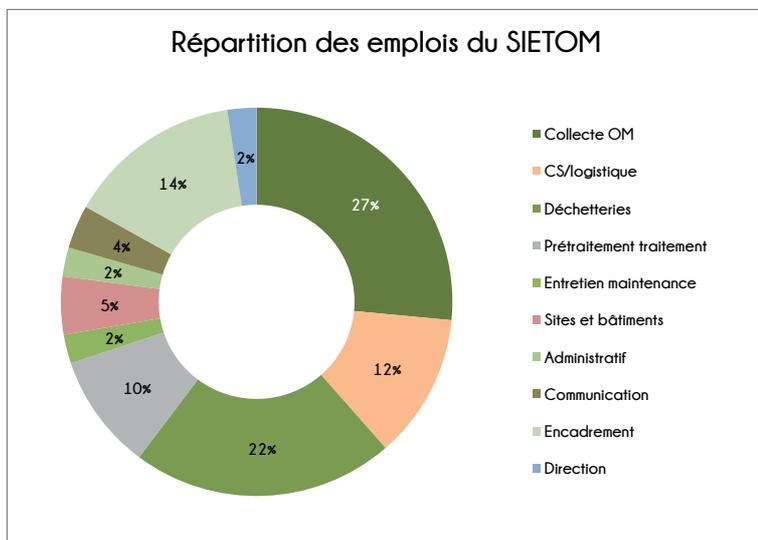
Mme Christine FOURNADET : Présidente - CC Coteaux et Vallée des Luys
M. Jean LAVIE : CC Pays Tarusate
Mme Marie-France DEYRIS : CC Coteaux et Vallée des Luys

Le personnel

Au-delà des données techniques et économiques développées dans ce rapport, il faut mettre en évidence le travail des femmes et des hommes qui assurent au quotidien le service public de collecte et de traitement des déchets. En 2020, 83 personnes ont ainsi œuvré à la réalisation du service public.



*CC : Communautés de communes



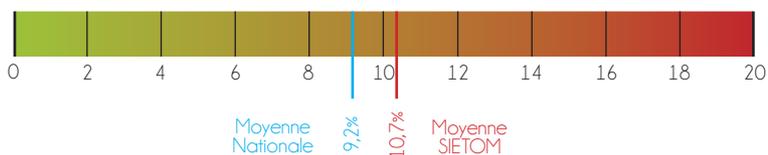
Taux de fréquence (Nombre d'AT x 1 000 000 / nombre d'heures payées) : 84,37

Taux de gravité (Nombre de jours d'AT x 1 000 / nombre d'heures payées) : 1,05

Nbre total de jours d'arrêt maladie : 1103

Nbre total de jours d'arrêts pour accidents de travail (AT) : 457 pour 11 AT

Taux d'absentéisme



Chiffres clés

Le TERRITOIRE

5 communautés de communes

122 communes

1 809 km²

43 habitants / km²

Le LOGEMENT

(données INSEE 2016)

32 352 ménages

37 267 logements

2,5 habitants par foyer

85 % de résidences principales

79 % des ménages propriétaires



(données INSEE 2016)

Les MÉNAGES

Personnes seules



29,6%

Couples sans enfants



29,2%

Monoparents



8,2%

Couples avec enfants



33%

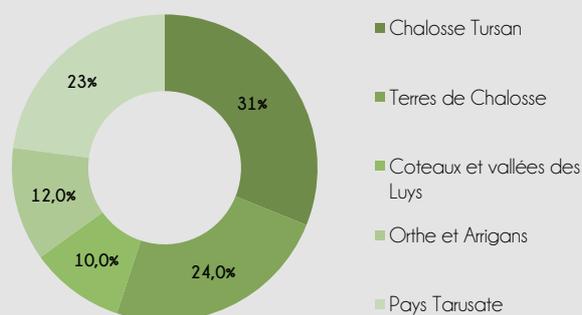
La POPULATION

(données INSEE 2020)

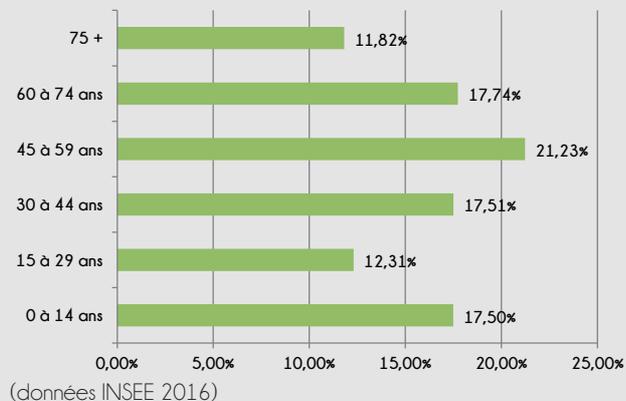
78 068 usagers

- 0,14% par rapport à 2019

Répartition de la population par CC



Moyenne d'âge



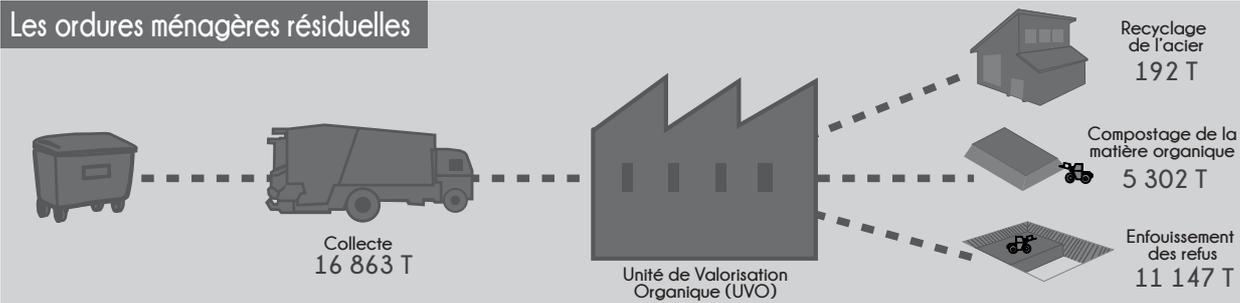
PARTIE 2

LES INDICATEURS TECHNIQUES

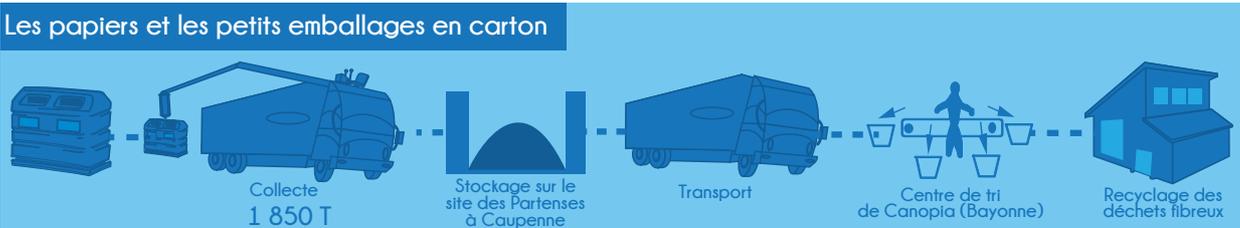


Synoptique

Les ordures ménagères résiduelles

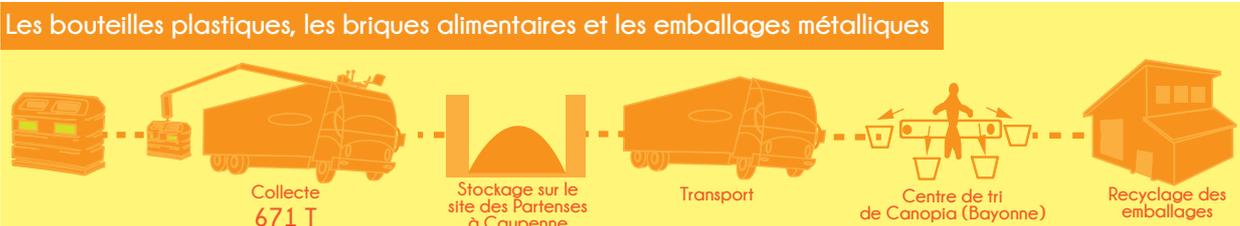


Les papiers et les petits emballages en carton

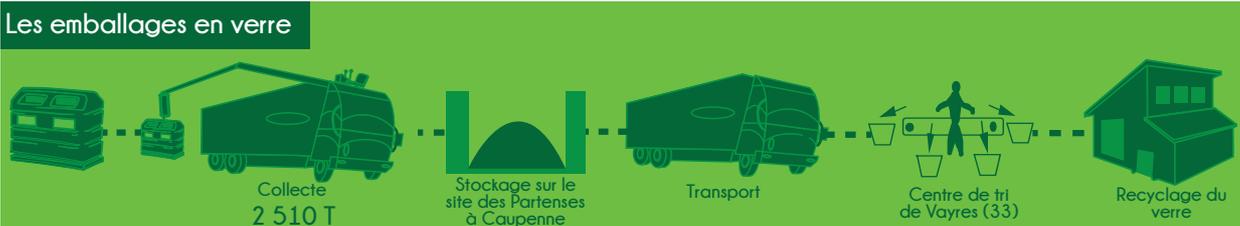


OMA
21 894 T

Les bouteilles plastiques, les briques alimentaires et les emballages métalliques

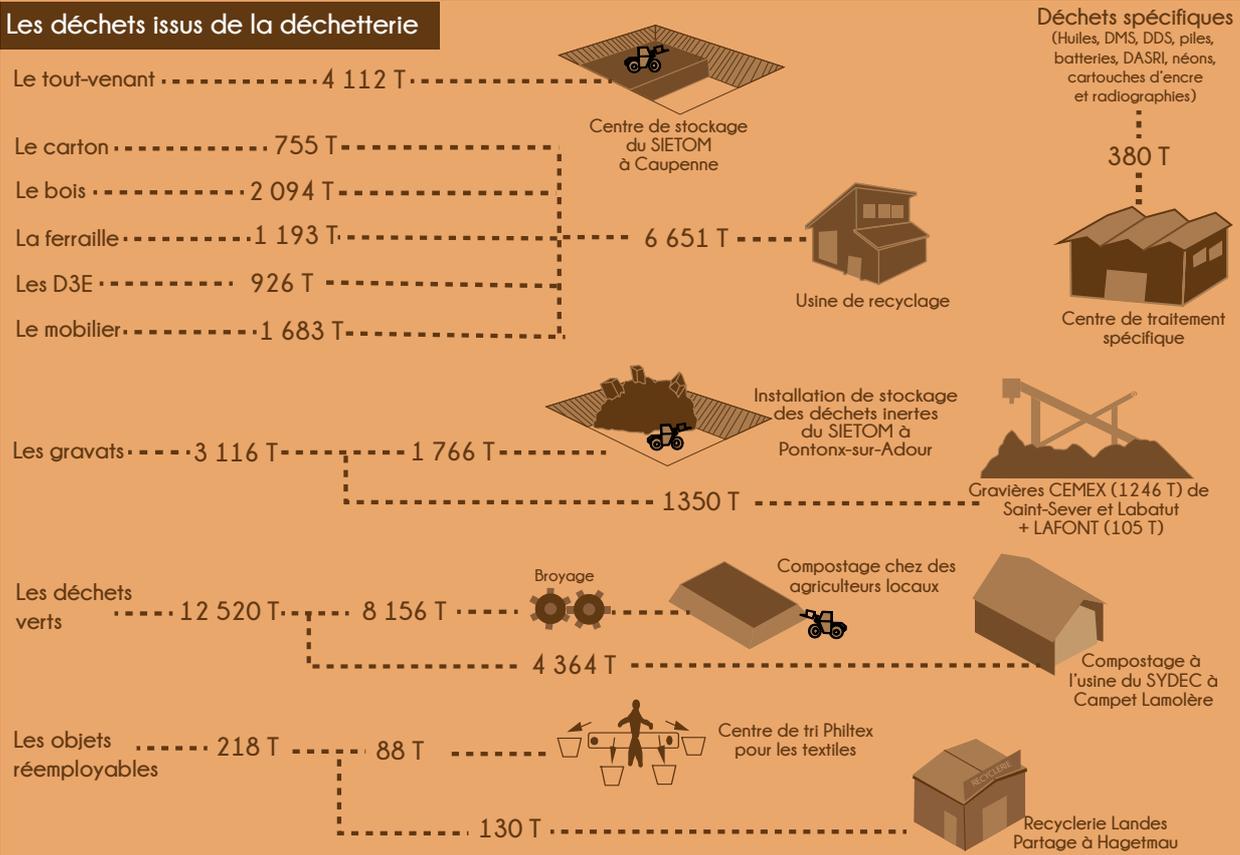


Les emballages en verre



DMA
48 891 T

Les déchets issus de la déchetterie



Déchetterie
26 997 T

Synoptique

Bilan de la collecte : 48 891 Tonnes soit 626,3 Kg/Hab

-2.2% par rapport à 2019

Collecte des OMR



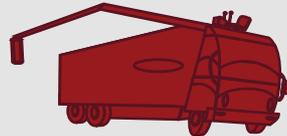
16 863 Tonnes

216 kg/hab

34,5%

+ 1,5%/2019

Collecte sélective



5 031 Tonnes

64,4 kg/hab

10,3%

+ 0,9% / 2019

Déchetteries



26 997 Tonnes

345,8 kg/hab

55,2%

-5,1% / 2019

Valorisation et réemploi : 31 231 Tonnes soit 64%

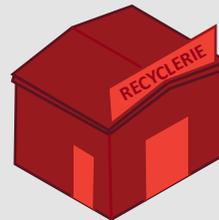
-7,2% par rapport à 2019

Recyclage



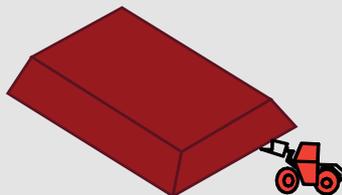
11 841 Tonnes

Réemploi



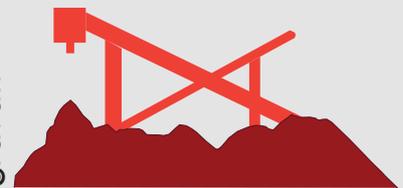
218 Tonnes

Compostage



17 822 Tonnes

Valorisation
des gravats



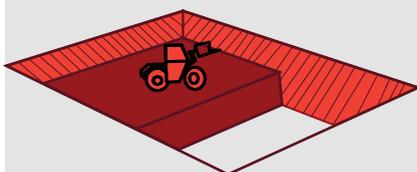
1 350 Tonnes

soit 43% du
tonnage collecté

Stockage : 17 248 Tonnes soit 35%

+ 1,5% par rapport à 2019

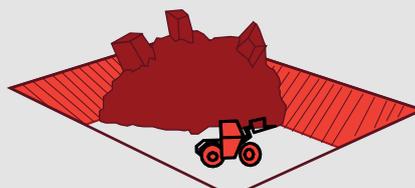
Centre de
stockage



15 482 Tonnes

+ 14 492T
d'apports privés

Installation de stockage
des Déchets Inertes



1 766 Tonnes

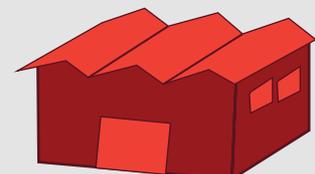
+ 72T
d'apports privés

Traitement des déchets
spéciaux (peinture,...) :

380 Tonnes soit 1%

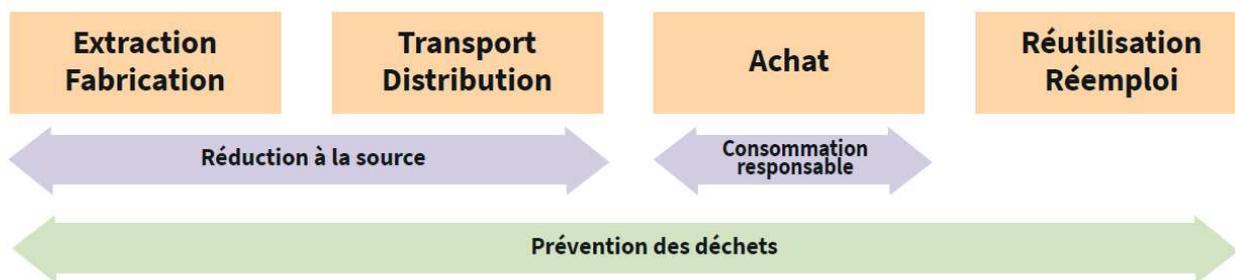
+12,1% par rapport à 2019

Centre de
traitement



380 Tonnes

Prévention des déchets



► LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Composteurs distribués



384

Total des ménages équipés



33,1%

Tonnages évités



13,6
kg / hab / an



► LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Engagé dans un PLPDMA depuis le 30 mai 2018, le SIETOM de Chalosse poursuit un plan d'actions ambitieux pour atteindre l'objectif de - 6 % de déchets ménagers et assimilés d'ici 2024. En 2020, plusieurs actions n'ont pas abouti en raison de la COVID 19.

RAPPEL DES AXES DU PLAN D'ACTIONS

AXE A : Lutter contre le gaspillage alimentaire

AXE B : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

AXE C : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

AXE D : Augmenter la durée de vie des produits

AXE E : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

AXE F : Utiliser des instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

AXE G : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

AXE H : Réduire les déchets des entreprises

Objectif du PLPDMA
du SIETOM



- 6% de DMA
entre 2018
et 2024

► LE PROJET RÉVOLVER (RÉduisons le VOLume des déchets VERTs)

Objectif du projet
REVOLVER



Réduction du
volume des
déchets verts

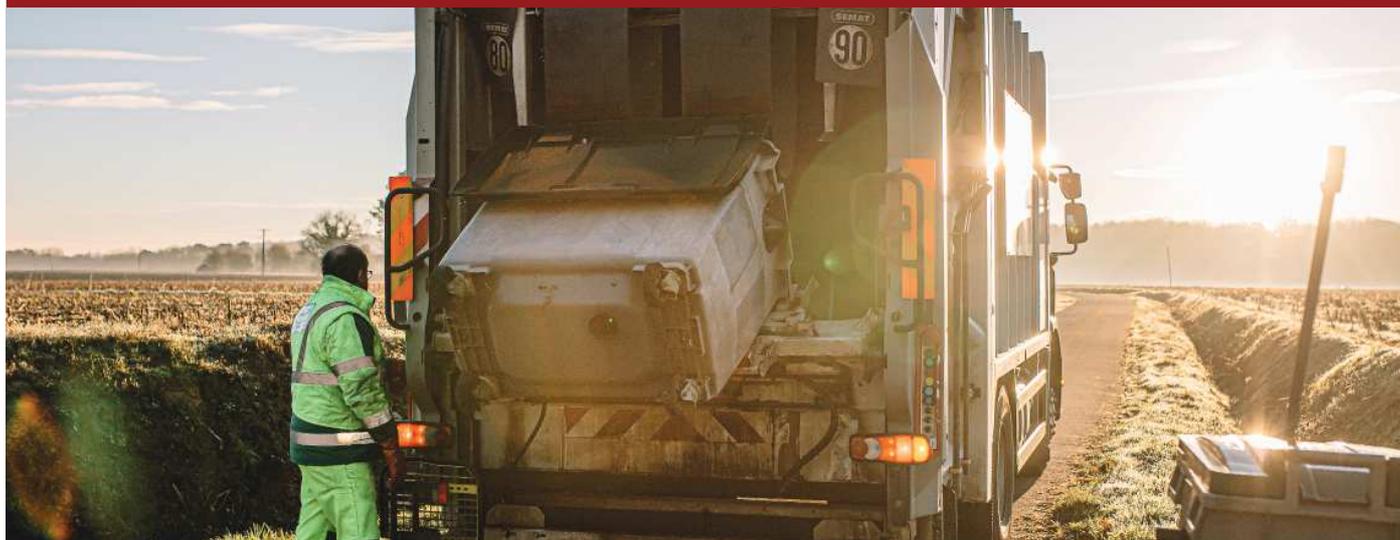
Lauréat de l'appel à projet OPREVERT lancé par l'ADEME, le SIETOM s'est engagé jusqu'en septembre 2021 à mener des actions pour limiter le volume de déchets verts traités en déchetteries.

Plusieurs actions ont été initiées en 2019 et poursuivies en 2020 :

- ✓ Réflexion sur la mise à disposition d'un broyeur auprès des communes et des usagers
- ✓ Amélioration du tri des déchets verts sur les plateformes des déchetteries
- ✓ Réalisation d'un guide pour favoriser la plantation de haies à croissance lente
- ✓ Formation de référents de site à l'utilisation d'un composteur et du compost
- ✓ Création d'une zone de démonstration sur notre site des Partenses

Ces actions sont soutenues par l'ADEME à hauteur de 40 000€.

Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)



- 5 300 conteneurs 770 litres
- 11 conteneurs semi-enterrés
- 27 conteneurs enterrés
- 12 colonnes de 5m³
- 11 camions bennes
- 1 camion de lavage
- 21 agents



16 863
tonnes
collectées



+ 1,5%
par rapport
à 2019



16,4 kms
/ tonne
collectée



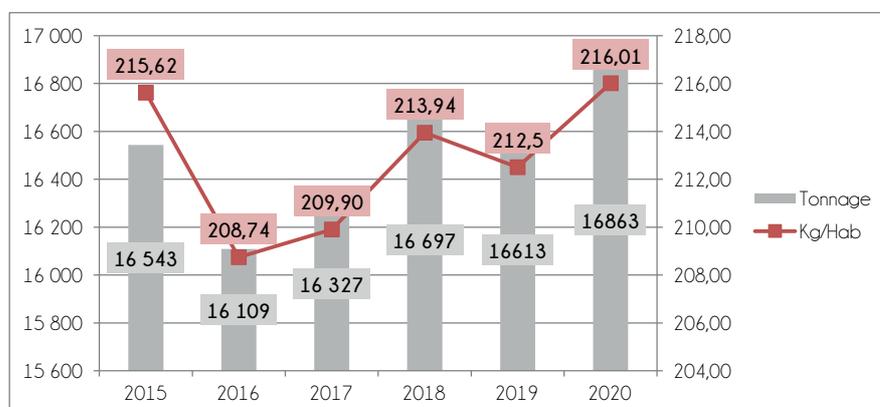
Ratio SIETOM

216
kg/hab



Ratio National

254
kg/hab



La collecte ordures ménagères est réalisée du lundi au vendredi hormis le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre qui ne sont pas travaillés.

L'ENSEMBLE DES CONTENEURS DONT LE SIETOM EST PROPRIÉTAIRE EST LAVÉ ET DÉSINFECTÉ 2 À 3 FOIS PAR AN À L'AIDE D'UN VÉHICULE DE LAVAGE QUI COLLECTE LES EAUX SALES.

Après avoir déployé 10 colonnes aériennes de 5m³ pour les ordures ménagères sur la commune d'Amou en 2019, le SIETOM a maintenu cette dynamique en sollicitant les Communautés de communes pour quelles recensent les besoins des communes.

Plusieurs d'entre elles ont ainsi répondu positivement pour déployer ce type de conteneur sur leur périmètre communal. Le déploiement doit se faire en 2021 à partir du moment où l'implantation du conteneur peut s'intégrer dans un circuit de collecte optimisé.



Durant la COVID 19 et notamment lors des périodes de confinement, la collecte ordures ménagères a été maintenue sur l'ensemble du territoire. Les équipages de collecte ont été limités à 2 agents ce qui a nécessité d'ajouter des véhicules sur certains secteurs et de renforcer le service par des agents du service déchetterie. Les horaires d'embauche ont été décalés pour chaque équipage afin de limiter le contact entre les agents, notamment dans les vestiaires.

Valorisation organique des OMR



Maître d'ouvrage :

SIETOM de Chalosse

Exploitant :

SIETOM de Chalosse

Capacité de traitement :

25 000 Tonnes/an

Type de process :

Prétraitement mécano-biologique et tri-compostage

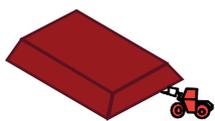
6 agents



16 863
tonnes
traitées



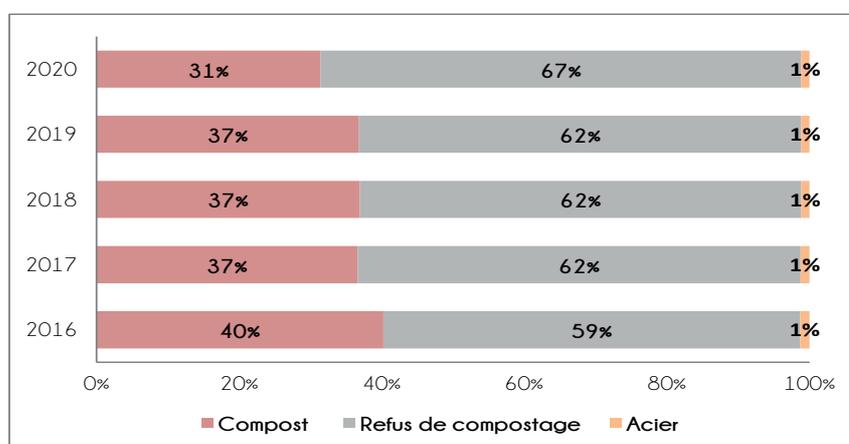
32%
de déchets
valorisés



5 302
tonnes de
compost produit



3 851
tonnes de
compost valorisé



Le SIETOM de Chalosse gère en interne le traitement des OMR collectées dans une Unité de Valorisation Organique (UVO) mise en service en 2011. Le bilan est satisfaisant et conforme aux prescriptions techniques de l'usine certifiée ISO 14001 depuis 2018.

Concernant le compost, **TOUS LES LOTS PRODUITS EN 2020 SONT CONFORMES À LA NORME NFU 44-051**, ce qui permet de se soustraire d'un plan d'épandage mais pas des règles de distances de sécurité notamment vis à vis des cours d'eau et des habitations tierces. Des lots ont été évacués par 10 agriculteurs. Chacun s'est engagé à travers une convention à valoriser le compost dans le respect des dosages préconisés sur les parcelles et cultures identifiées.

Le tarif de cession du compost normé s'élève à 3€/T pour des enlèvements inférieurs à 1 500T/an et à 2€/T pour des enlèvements égaux ou supérieurs à 1 500T/an.

De plus, en 2019, **LE SIETOM S'EST VU DÉLIVRER LE LABEL TERROM POUR LA QUALITÉ DE SON COMPOST DEVENANT AINSI LA PREMIÈRE COLLECTIVITÉ EN FRANCE À L'OBTENIR.**



Avec des critères d'évaluation supérieurs à la norme et validés par un processus d'audit et de certification, ce label garantit aux utilisateurs que le compost produit répond à un niveau de qualité défini qui a été obtenu par des procédés stables et contrôlés. Avec TERROM, les agriculteurs ont donc l'assurance d'un amendement organique de qualité pour fertiliser les sols et la garantie d'un sol préservé. Ainsi, la certification TERROM valide le bien-fondé des unités de tri compostage comme celle du SIETOM.

Stockage des déchets



Maître d'ouvrage :
SIETOM de Chalosse

Exploitant :
SIETOM de Chalosse

Capacité de stockage autorisée : 46 800 T/an

Date limite d'autorisation d'exploitation : 31/12/2021

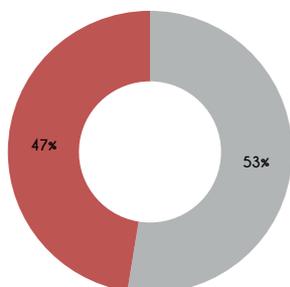
Surface de stockage : 7,3 ha

Traitement des rejets : sur site

2 agents

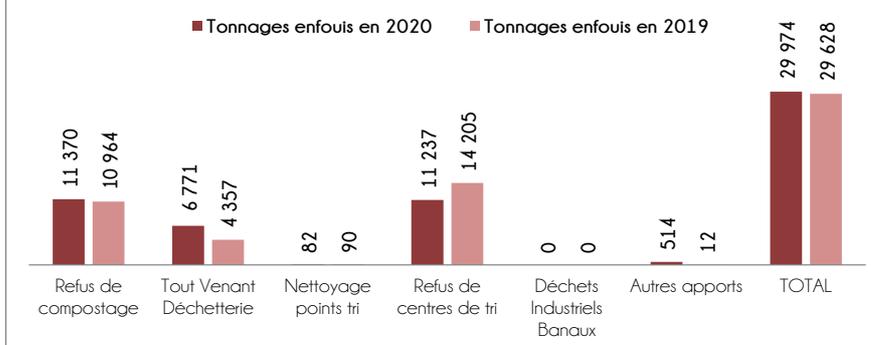


29 974
Tonnes
enfouies



■ Appports SIETOM
■ Appports privés conventionnés

Evolution des apports entre 2019 et 2020



LES APPORTS DE DÉCHETS EXTÉRIEURS SONT RÉGLEMENTÉS ET FONT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE SPÉCIFIQUE D'ACCEPTATION. Cette dernière inclut notamment la signature d'une convention entre le Syndicat et le producteur de déchets qui s'engage qualitativement et quantitativement sur la nature et la quantité des déchets apportés en accord avec le cahier des charges et la capacité d'enfouissement du CSDMA.

L'arrêté d'exploitation du CSDMA en date du 11/01/2010 précise que la durée d'exploitation est de 16 ans (2004 à 2020) avec un tonnage maximal de 46 800 T/an. L'arrêté indique également qu'« en fonction des apports, la durée de vie du centre de stockage pourra excéder 2020 ». De fait, afin de prolonger l'exploitation du CSDMA au-delà du 31/12/2020, le SIETOM a adressé un courrier le 4/07/2019 à la Préfecture des Landes avec copie à Mme la Sous-Préfète. L'autorisation de poursuite d'exploitation a été finalisée par les services de l'Etat après l'avis favorable du CODERST des Landes le 3/12/2020.

Les principales modalités de cette prolongation sont une poursuite de l'exploitation jusqu'au 27/2/2027 avec comme tonnage nominal d'exploitation :

Du 1/1/2021 au 31/12/2024 : 32 760 T/AN ;

Du 1/1/2025 au 27/2/2027 : 23 400 T/AN.

La capacité restante d'exploitation sur le CSDMA avait été évaluée jusqu'au 31/05/2027 pour un tonnage total enfoui de 277 600 T.

Collecte des déchets recyclables



- 276 points tri (1 pour 283 hab)
- 2 points tri semi enterrés
- 7 points tri enterrés
- 5 polybenne
- 1 évolupac
- 10 agents (affectés aussi à la gestion des benne de déchetteries)



5 031
Tonnes collectées



+ 0,9%
par rapport à 2019

Ratio de collecte SIETOM

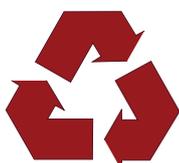


64,4
kg/hab

Ratio de collecte National

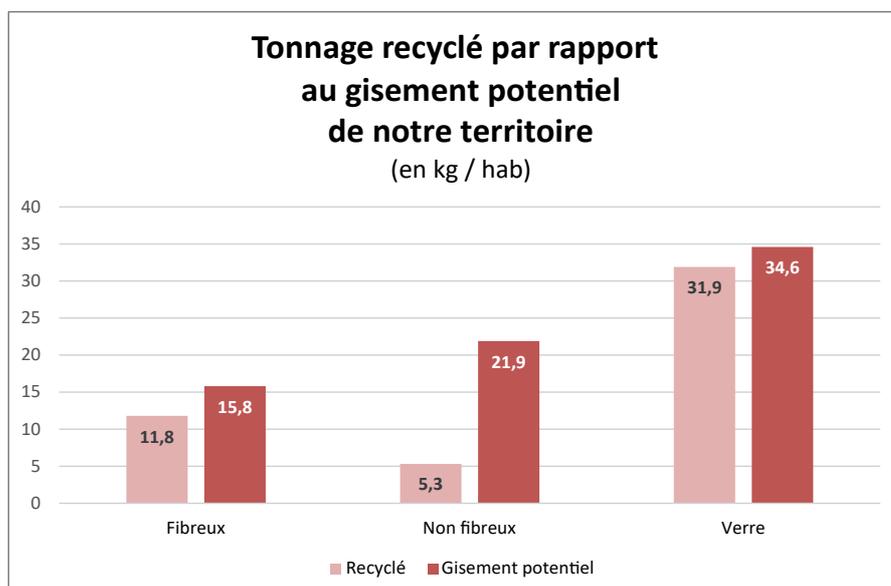
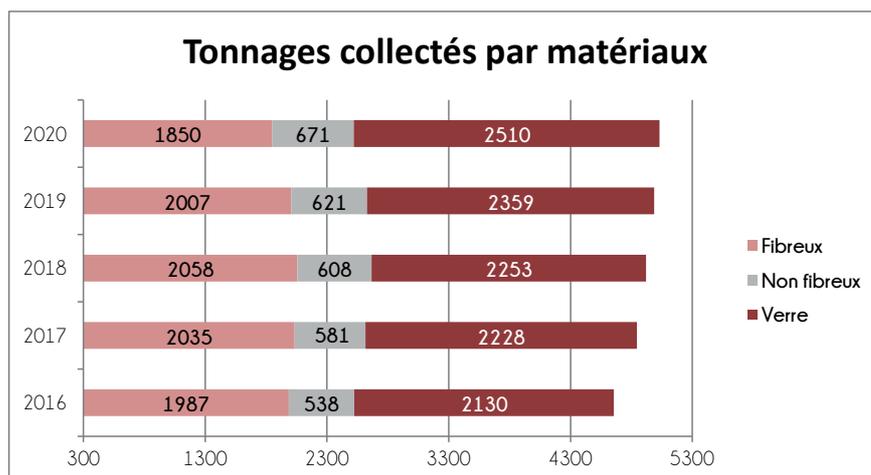


79
kg/hab



79%
de déchets recyclés

La collecte sélective se fait en colonnes d'apport volontaire réparties en points tri sur les différentes communes du SIETOM. Chaque point tri est composé de 3 flux : les fibreux (papiers et petits emballages en carton), les non fibreux (bouteilles et flacons plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires) et le verre.



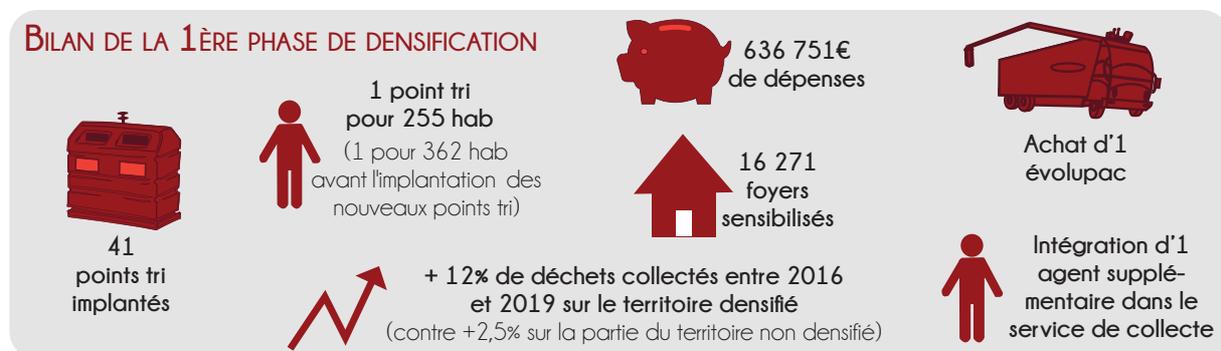
En 2019, les tonnages d'emballages collectés puis valorisés ont été justifiés dans une déclaration trimestrielle réalisée auprès de CITEO afin d'attester les soutiens versés par l'éco-organisme. Ainsi, en 2020, le SIETOM a reçu un soutien de 748 880€ auxquels s'ajoutent ceux d'Ecofolio pour le papier pour un montant de 61 366€ et d'OI Manufacturing pour le verre à hauteur de 53 490€.

La prestation de tri des emballages et des vieux papiers est réalisée depuis le 1er avril 2017 sur le centre de tri de Canopia.

AFIN DE SE CONFORMER À LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET D'ÊTRE DANS LA CAPACITÉ D'ÉTENDRE LES CONSIGNES DE TRI SUR LES PLASTIQUES D'ICI 2022, LE SIETOM DE CHALOSSE A PARTICIPÉ À UNE ÉTUDE TERRITORIALE AVEC LE SYNDICAT Bil-TA-GARBI ET AVEC LES SYNDICATS DU DÉPARTEMENT DES LANDES. Après étude, Bil-Ta-Garbi, le SITCOM Côte Sud et le SIETOM ont décidé de poursuivre leur coopération sous la forme juridique d'une entente. Tous ont délibéré favorablement pour la poursuite de cette étude en vue d'aboutir à la mutualisation du centre de tri de Canopia à Bayonne exploité par Bil-Ta-Garbi et qui nécessitera des travaux pour moderniser la chaîne de tri.

► LA DENSIFICATION DES POINTS TRI

En 2017, CITEO a proposé un projet de partenariat au SIETOM comme collectivité « vitrine » afin de mettre en avant le mode de collecte sélective et la séparation des flux pratiqués au SIETOM. Pour promouvoir ce dispositif de collecte, CITEO a apporté un soutien financier permettant de créer 45 nouveaux points-tri, entre 2017 et 2018, sur les Communautés de communes Chalosse Tursan et Pays Tarusate afin d'atteindre la densité de 1 point pour 250 habitants. Cette densification s'est accompagnée d'une campagne de sensibilisation en porte à porte auprès des communes sur lesquelles sont implantés les nouveaux points-tri et sur celles autour ayant des performances de tri en dessous de la moyenne du SIETOM.



Suite à cette 1ère phase de densification, le SIETOM va s'engager dans une 2ème phase sur la seconde partie de son territoire à savoir les Communautés de communes Coteaux et Vallées des Luys, Terres de Chalosse et Pays d'Orthe et Arrigans. 34 points tri supplémentaires permettront de passer d'une densité d'1 point tri pour 322 habitants à 1 point tri pour 250 habitants sur ce périmètre, soit de manière identique au 1er secteur densifié.

Pour le financement de ce projet, le SIETOM a déposé un dossier de candidature auprès de l'éco-organisme CITEO dans le cadre de son appel à projet. Le montant du projet est évalué à 293 938€ (hors évolupac). Le soutien de CITEO sera de 83 876€. Le Conseil départemental des Landes subventionnera les colonnes de tri et l'évolupac (282 086€) à hauteur de 36% soit un montant de 101 550€.

► LE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER



Depuis le lancement de la collecte séparative du verre en 1986, le SIETOM est partenaire de la Ligue contre le cancer. A ce titre, le SIETOM est engagé, au travers d'une convention, à verser une contribution de 3,05€ par tonne de verre collecté. **En 2020, le montant du versement s'élève à 7 195,00 €.** Ce montant est utilisé pour des projets de recherche médicale, d'accompagnement de soins proposés gracieusement aux personnes atteintes d'un cancer et à des actions de prévention.



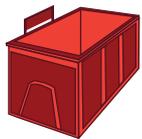
Déchetteries



12 déchetteries

15 agents

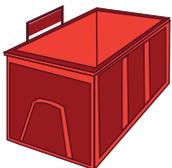
Les conducteurs et les véhicules du service collecte sélective/logistique sont également affectés à la rotation des bennes de déchetteries.



26 997
Tonnes collectées



- 5,1%
par rapport à 2019



Ratio SIETOM
345
kg/hab



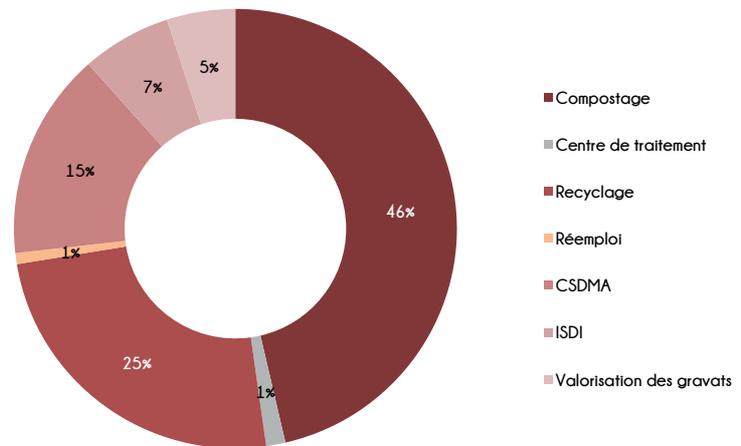
Ratio National
218
kg/hab



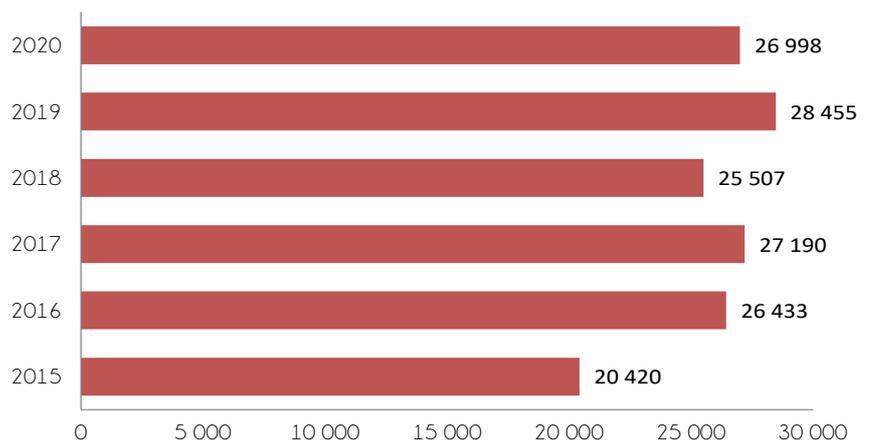
201 485
visiteurs
(-18,12% par rapport à 2019)

Le SIETOM gère 12 déchetteries réparties sur l'ensemble de son territoire. Le ratio est d'une déchetterie pour 6500 habitants contre 14000 au niveau national. Le SIETOM assure le gardiennage et l'entretien des sites ainsi que l'enlèvement des principales bennes. Seuls quelques déchets (feraille, mobilier, déchets dangereux, ...) sont gérés par des prestataires ou éco-organismes extérieurs.

Valorisation des déchets issus des déchetteries



Evolution des tonnages



► LES SOUTIENS FINANCIERS

Réalisant déjà une collecte du carton dans les 11 collèges de son territoire, le SIETOM a proposé cette prestation auprès des EHPAD et des pharmacies durant le 1er confinement pour faire face à la fermeture des déchetteries. Au total, ce sont 12,4 tonnes de cartons qui ont été collectées sur l'ensemble du territoire. Ce bilan porte le total à 755 tonnes de cartons collectées sur l'ensemble du Syndicat ce qui a généré une recette de 20 907€ pour l'année 2020.

D'autres matériaux issus des déchetteries sont également vendus et rapportent des recettes au SIETOM. C'est le cas des batteries pour un montant de 16 237€ et de la ferraille pour 132 579€.

Le SIETOM a également contractualisé avec différents Eco-Organismes pour la reprise des déchets issus des déchetteries. Cet engagement donne lieu à différents soutiens de la part de ces sociétés comme indiqué dans le tableau ci-contre.

Déchets concernés	Eco-Organismes	Soutien versé
Déchets électriques	OCAD3E/Eco Système	71 903€
Lampes, néons	OCAD3E/Recylum	
Déchets piquants	DASTRI	Pas de soutien
Piles	Corepile	Pas de soutien
Mobilier	Eco Mobilier	91 105€
Déchets chimiques	Eco DDS	19 145€
Textiles	Eco TLC	7 621€
CITEO	Emballages	748 880€

► LES AXES D'AMÉLIORATION

Les vols et actes de vandalisme restent récurrents sur l'ensemble des déchetteries. Aussi, afin de protéger ses équipements, le SIETOM mène différentes actions :

- DÉPÔT SYSTÉMATIQUE DE PLAINTE SUITE À DES VOLS OU DÉGRADATIONS
- MISE EN PLACE D'UNE VIDÉO-PROTECTION

A ce jour, les déchetteries d'Hagetmau, Mugron, Pomarez, Pontonx, Pouillon, Poyartin, Rion-des-Landes, Saint Sever et Tartas sont équipées d'une vidéo protection. Le reste des déchetteries le sera en 2021.



Pour améliorer l'efficacité du service les semaines comprenant des jours fériés, une demande de dérogation a été faite auprès de la Préfecture des Landes pour autoriser des vidanges de bennes ces jours-là. Un arrêté préfectoral a rendu possible la circulation des véhicules et la vidange de bennes sur les déchetteries d'Amou, Caupenne, Geaune, Hagetmau, Pomarez, Pontonx, Pouillon, St-Sever, Tartas et sur l'ISDI de Pontonx.

Dans le cadre du partenariat entre le SIETOM et Landes Partage pour une valorisation par réemploi, les déchetteries d'Amou, Caupenne, Mugron et Pomarez ont été équipées d'un conteneur maritime. **AINSI, L'ENSEMBLE DES DÉCHETTERIES DU SIETOM EST ÉQUIPÉ D'UN CAISSON POUVANT ACCUEILLIR LES OBJETS "RÉEMPLOYABLES"**. Une convention entre les 2 entités régit les engagements des 2 parties.

Dans le cadre de l'engagement entre le SIETOM et l'éco-organisme Eco-Mobilier en 2014, **DEUX DÉCHETTERIES SONT ÉQUIPÉES TOUTS LES ANS D'UNE NOUVELLE BENNE POUR RÉCUPÉRER LE MOBILIER**. Les 2 dernières (Caupenne et Mugron) l'ont été en 2020. Ces nouvelles bennes sont aussi l'occasion de renouveler à chaque fois la signalétique du haut de quais.

Afin de sécuriser les hauts des quais de déchetteries contre le risque de chute dans les bennes, un marché de fourniture d'équipements a été lancé en 2020 pour 9 des 12 déchetteries du SIETOM. **AINSI, LA SÉCURISATION A ÉTÉ RÉALISÉE FIN NOVEMBRE SUR LES DÉCHETTERIES D'AMOU, HAGETMAU, MUGRON, POMAREZ, PONTONX, POUILLON, POYARTIN, RION ET ST-SEVER.**

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Tech Négoce pour les bennes carton, TVD, déchets verts, métaux et bois pour un montant de 171 437, 67€ HT et par l'entreprise AGECE pour les quais de gravats pour un montant de 14 970€ HT. Les travaux des 3 dernières déchetteries sont prévus pour 2021.



Suite à la COVID19, les déchetteries du SIETOM ont été fermées du 17 mars 2020 au 11 mai 2020 en raison de l'interdiction de déplacements des personnes et des risques de propagation virale. Cette mesure a permis le redéploiement des agents sur le service de collecte d'ordures ménagères pour assurer son maintien. Une ronde de surveillance quotidienne a été réalisée afin de relever toutes dégradations ou apports illicites sur ces équipements. La réouverture s'est faite avec une prise de rendez-vous pour l'accès des usagers permettant d'organiser et maîtriser les apports. Ce mode de réouverture a ainsi limité le risque d'agression sur site et les usagers ont compris l'intérêt du dispositif qui évitait les files d'attente.

PARTIE 3

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES



Participation des habitants

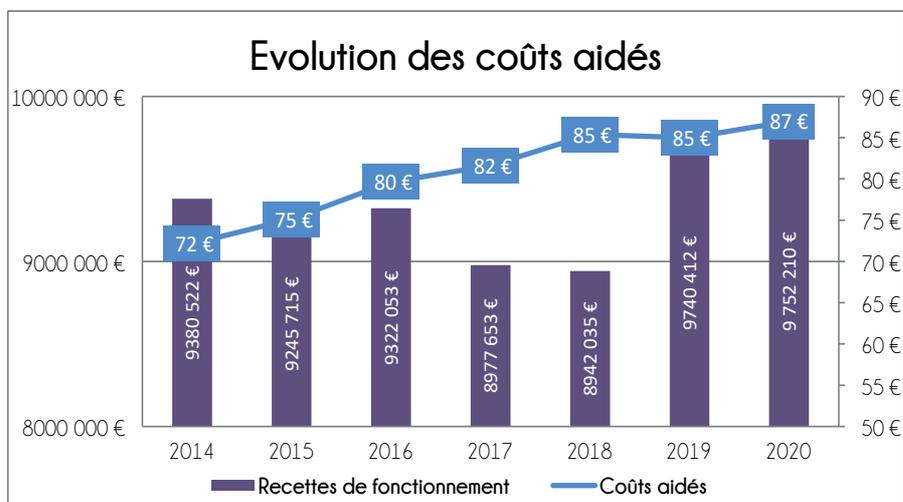
► LE COÛT AIDÉ

La participation des habitants correspond au coût aidé. IL S'AGIT DU RESTE À CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ UNE FOIS DÉDUITS LES RECETTES INDUSTRIELLES (VENTE DE MATIÈRES, TRAITEMENT DE DÉCHETS EXTÉRIEURS), LES SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES ET LES SUBVENTIONS.



Coût aidé 2020

87
€/hab



SIETOM 2020

87
€/hab



Moyenne nationale 2017

93
€/hab



Moyenne départementale 2019

120
€/hab

► MODALITÉS DE CALCUL DU COÛT AIDÉ

Le SIETOM ne fixe pas le taux de TEOM. Il transmet à chaque Communauté de communes (CC) la participation totale attendue (coût aidé x population de la CC). Les CC usent de leur compétence pour définir le taux suivant en toute autonomie. Pour cela, elles divisent le montant attendu par le SIETOM par l'ensemble des bases fiscales de la CC ou de chaque commune.

Calculée et transmise par le SIETOM de Chalosse

participation au coût du service par communauté de communes

Voté par les communautés de communes

= taux

Transmis par les services fiscaux

total des bases du foncier bâti de la communauté de communes

Ce calcul aboutit au taux qui apparaît sur l'avis de taxe foncière.

Taux X base d'imposition du foncier bâti de la propriété = TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Le montant de la TEOM est calculé en multipliant le taux voté par la CC par la base d'imposition du foncier bâti de la propriété.

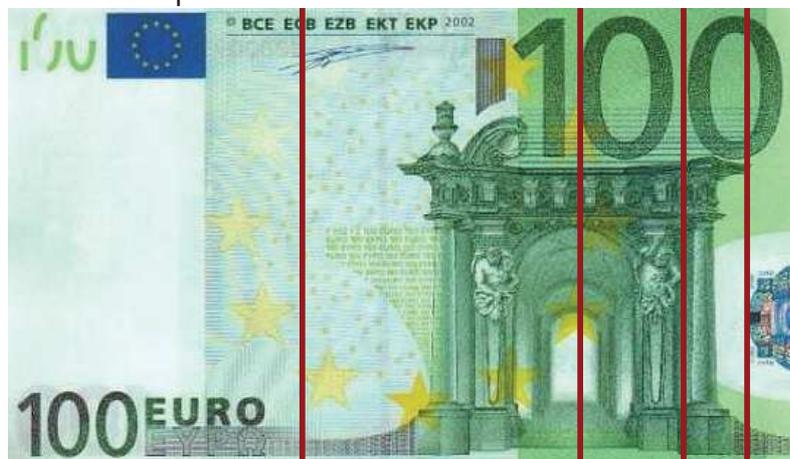
Section de fonctionnement

▶ ÉTAT DES DÉPENSES



9 174 552€

Détail des dépenses de fonctionnement



Charges courantes
d'exploitation (électricité,
carburant, eau, entretien
des véhicules...)
37€

Charges de
personnel
35€

Taxe Générale
des Activités
Polluantes
(TGAP)
8€

Charges financières
et autres charges de
gestion (intérêts
emprunts)
7€

Opération d'ordre
de transfert
13€

▶ ÉTAT DES RECETTES



9 752 210€

Détail des recettes de fonctionnement



TEOM
70€

Recettes issues du
traitement des
déchets extérieurs
13€

Soutiens
10€

Produits
exceptionnels
4€

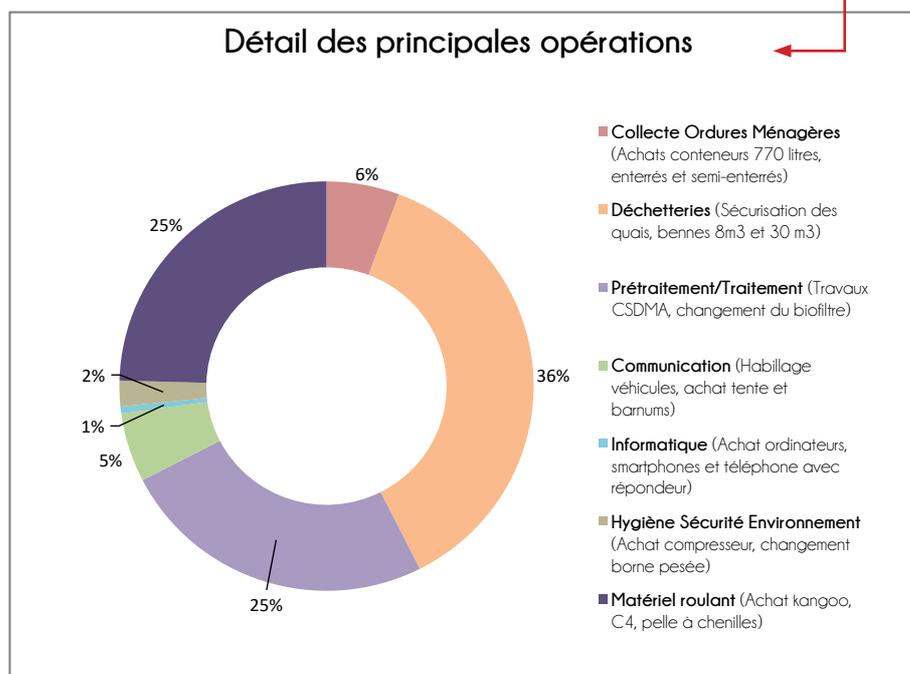
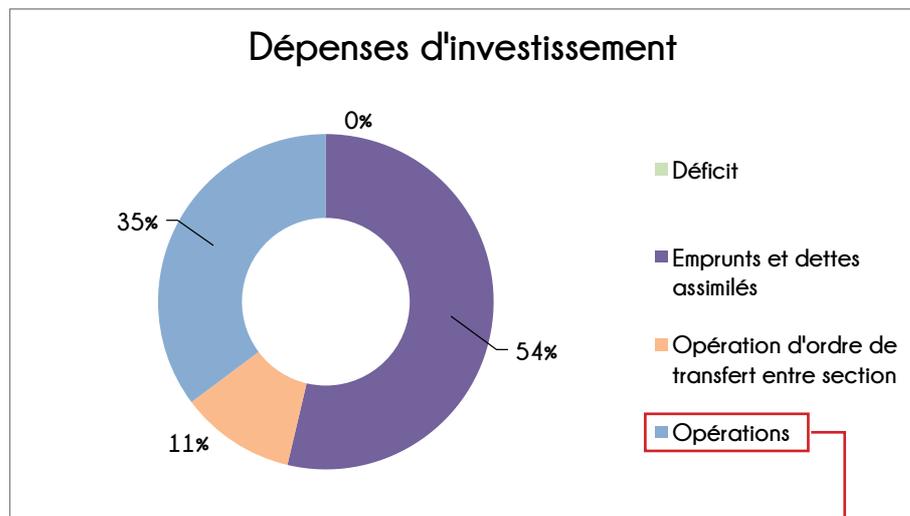
Vente de
produits
3€

Section d'investissement

▶ ÉTAT DES DÉPENSES



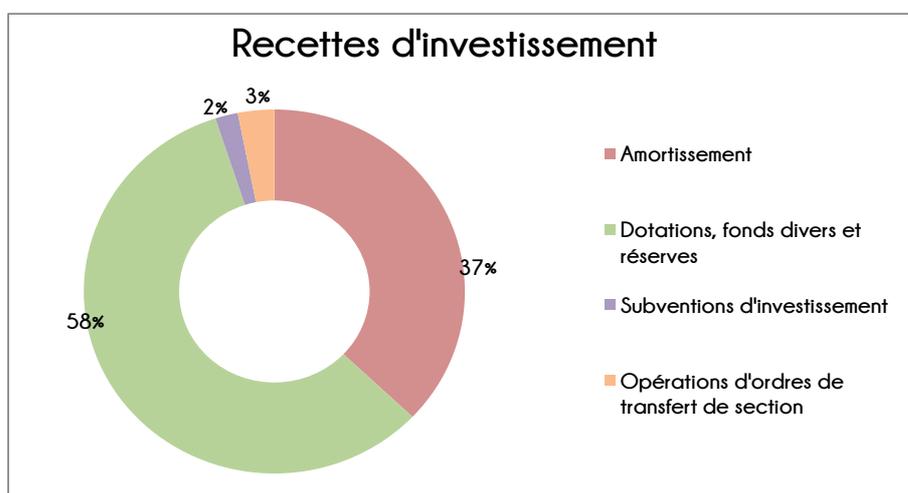
2 475 027€



ÉTAT DES RECETTES

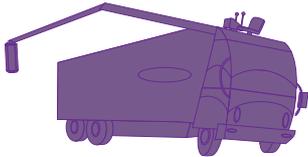
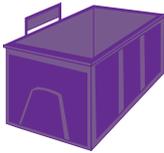
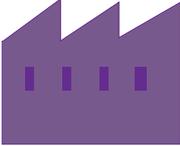
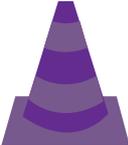


2 777 170€



Les prestataires de service

Le SIETOM fait appel à des tiers dans le cadre de ses compétences notamment au niveau du traitement des déchets collectés sur les points tri et les déchetteries et au niveau de l'exploitation du site de Caupenne. L'objet et le montant des prestations principales auxquelles fait appel le SIETOM sont listées ici :

	Location GPS	4 475€	
Collecte ordures ménagères			4 475€
	Transport et tri des déchets recyclables	284 460€	
Collecte sélective / logistique	Broyage et criblage des déchets verts	58 462€	509 100€
	Transport des déchets verts	126 039€	
	Transport du bois	35 200€	
	Traitement des gravats	4 939€	
	Collecte et transport des huiles usagées et des DMS	150 070€	
Déchetterie	Réemploi (rémunération recyclerie)	11 990€	168 461€
	Traitement exceptionnel d'amiante	6 401€	
	Location d'engins (chargeuse, compacteur,...)	178 686€	
Prétraitement / Traitement			178 686€
	Traitement des lixiviats	536 953€	
Hygiène / Sécurité / Environnement	Valorisation du biogaz	145 860€	729 961€
	Analyse des eaux	17 325€	
	Curage des réseaux et nettoyage des cuves	5 225€	
	Pompage et nettoyage des ouvrages d'assainissement	10 292€	
	Entretien des espaces verts des déchetteries	9 159€	
	Contrôle et maintenance des extincteurs	5 147€	
	Location et maintenance d'outils informatiques	14 167€	
Informatique / téléphonie / moyens de surveillance	Surveillance des sites	4 540€	18 707€
	Impression	5 717€	
Communication	Distribution de documents	14 937€	20 654€

PARTIE 4

LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX



Certifications environnementales

► CERTIFICATION ISO 14 001



Centre de stockage



Unité de valorisation organique (UVO)



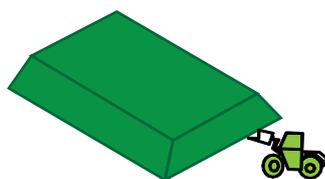
Collectes



Déchetteries



► LABELLISATION TERROM



Compost UVO



LE SIETOM EST LA
1ÈRE COLLECTIVITÉ
EN FRANCE À
OBTENIR CE LABEL



► LE SUIVI DES INDICATEURS



GAZ

98%
de biogaz
valorisé



100% des
non conformités clients
sur le CSDMA
prises en charge



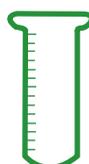
+ 6,6% de
consommation
d'électricité UVO



+ 28% de
consommation
d'eau
(hausse liée à des fuites sur
le réseau et réparées sans délai)



0
débordement
de lixiviats



100%
des analyses
d'eau conformes



100%
des formations
incendies
réalisées



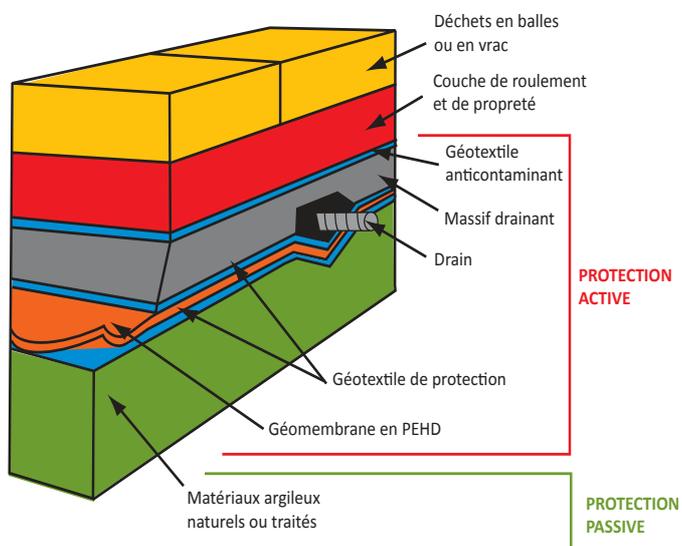
2
départs de
feu maîtrisés
(3/06 et 20/08 sur
le CSDMA)

Les aménagements du centre de stockage

L'aménagement du CSDMA est programmé en plusieurs tranches afin de permettre une gestion rationnelle des phases de travaux sur le plan des impacts économiques (investissement, gestion des coûts,...) et techniques (bruit, circulations d'engins,...) de gestion des remblais et déblais.

Différentes étapes se succèdent pour l'aménagement du CSDMA :

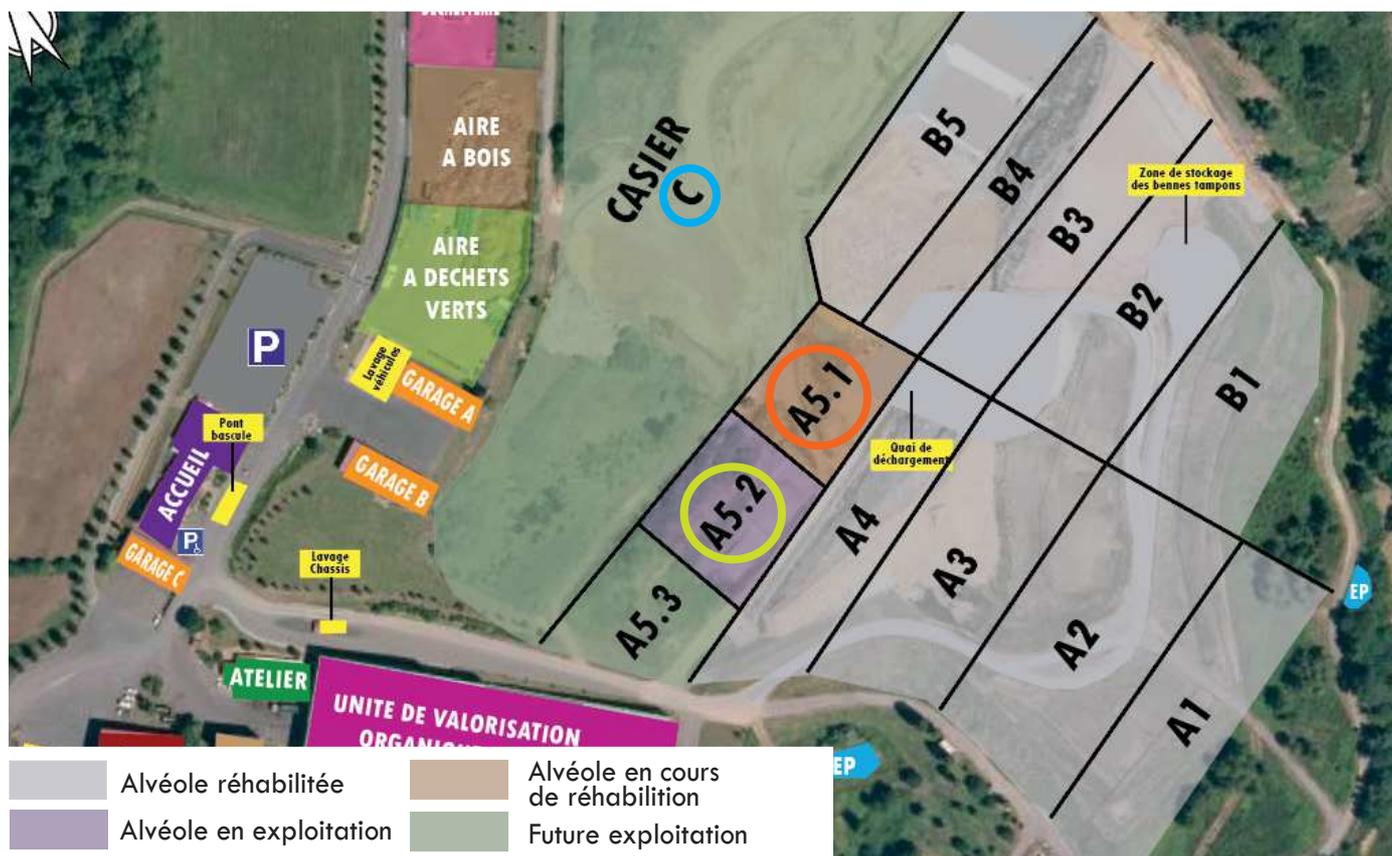
- Terrassement : préparation du terrain et création des alvéoles de stockage des déchets ultimes,
- Détournement des eaux de ruissellement : fossé de collecte périmétrique des eaux de ruissellement extérieures au site, tranchée drainante pour détourner les eaux de la nappe souterraine. Stockage des eaux internes dans un bassin étanche et contrôle avant rejet dans le milieu naturel.
- Captage des lixiviats : un réseau de drains permet l'évacuation des lixiviats vers un bassin de stockage pour être traités ensuite.
- Suppression d'apport en eaux météoriques dans l'alvéole : l'alvéole est protégée en cours d'exploitation, puis une couverture étanche est mise en place en fin d'exploitation.



LE TERRAIN ARGILEUX SUR LEQUEL EST SITUÉ LE CSDMA APPORTE UNE PROTECTION NATURELLE. AFIN QUE LA PROTECTION DES SOLS ET SOUS-SOLS SOIT MAXIMALE, PLUSIEURS COUCHES (GÉOMEMBRANES ET GÉOTEXTILES) SONT SUPERPOSÉES AVANT LA RÉCEPTION DES DÉCHETS. Le SIETOM exploite une seule alvéole à la fois pour la réception des déchets.

Des travaux sont prévus sur le CSDMA à partir de 2021. Ils consistent à :

- la réhabilitation de la 1ère sous alvéole A5.1 de l'alvéole A5
- la création du casier C
- la réhabilitation de la 2ème sous alvéole A5.2 de l'alvéole A5 qui devrait être remplie fin 2021



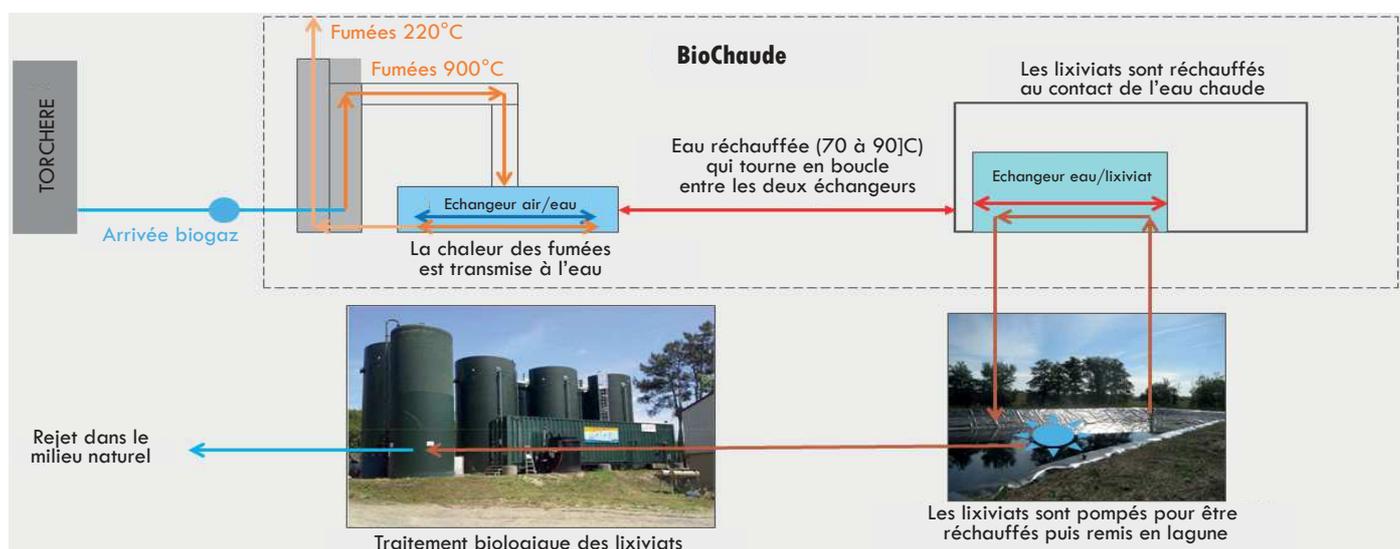
La gestion des rejets

En 2011, le SIETOM avait mis en place un réseau de captage et de traitement du biogaz produit à partir des déchets enfouis dans le CSDMA. Une torchère permettait de brûler le biogaz capté et ainsi réduire les odeurs de méthane sur le site et aux alentours. Le projet de valoriser le biogaz s'est concrétisé en 2017. Ainsi, la torchère a été arrêtée le 14 novembre 2017 pour laisser place à une Unité de Valorisation Thermique.

Le biogaz est donc valorisé dans le sens où il est capté sur chaque alvéole puis acheminé via un réseau de drains pour réchauffer les lixiviats au moyen d'un échangeur fumée/eau appelé BioChaude.



Le principe est simple. Après combustion du biogaz, les fumées sont récupérées et alimentent un échangeur thermique (fumées/eau). **LES LIXIVIATS BRUTS PASSENT DANS CET ÉCHANGEUR POUR ÊTRE RÉCHAUFFÉS. SONT AJOUTÉS 2 AÉRATEURS DANS LA LAGUNE DE LIXIVIAT ET DE CETTE FAÇON, LE BASSIN DES LIXIVIATS EST TRANSFORMÉ EN SYSTÈME DE PRÉTRAITEMENT BIOLOGIQUE. AINSI, LA DÉGRADATION BACTÉRIENNE DES COMPOSÉS AZOTÉS ET ORGANIQUES EST EFFICACE MÊME EN HIVER.** Les lixiviats subissent ensuite un traitement biologique in situ par OVIVE, prestataire du SIETOM, pour réaliser une biodégradation des pollutions organiques et azotées en conditions intensives et un piégeage partiel de certains éléments minéraux.



Suite à une offre réalisée en 2019, la société EXONIA spécialisée dans le traitement d'effluents a acquis les équipements de l'ancienne station de traitement des lixiviats en 2020. Le projet comprenait le démontage des équipements, leur nettoyage (décontamination), le traitement des produits résiduels, le conditionnement et le transfert sur leur unité.

La Commission de Suivi de Site

La Commission de Suivi de Site (CSS) présidée par Madame la Préfète ou son représentant a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sur le suivi de l'activité de l'installation classée et de promouvoir l'information du public.

Elle est composée de 5 collèges de 3 membres chacun :

- le collège "administrations de l'Etat" ;
- le collège "élus des collectivités territoriales concernées" ;
- le collège "des riverains d'installations classées ou d'associations de protection de l'environnement" ;
- le collège "des exploitants de l'installation classée" ;
- le collège "des salariés de l'installation classée".

En 2020, elle s'est réunie en visio le 17 décembre pour présenter un bilan d'activité du SIETOM en particulier au niveau de l'exploitation du site des Partenses de Caupenne.

PARTIE 5

COMMUNICATION & SENSIBILISATION

“Ensemble nous
TRIONS,
ensemble nous
VAINCRONS”

MOBILISONS NOUS
sur tous les points tri



www.sietomdechalosse.fr

La communication

La pandémie ne nous a pas permis de réaliser toutes les actions prévues

ANIMATIONS SCOLAIRES



606
ÉLÈVES
SENSIBILISÉS



16
ÉTABLISSEMENTS



15
ÉCOLES



28
CLASSES



145
HEURES



-45%
D'ÉLÈVES
SENSIBILISÉS
QU'EN 2019



ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES



6
ÉCOLES



97
ENFANTS
SENSIBILISÉS



33
ANIMATIONS



36
HEURES



-41%
D'ENFANTS
SENSIBILISÉS
QU'EN 2019



AUTRES ANIMATIONS

- Visite de sites
- Animation dans un EHPAD
- Accueils de loisirs



188
PERSONNES
SENSIBILISÉES



-46%
DE PERSONNES
SENSIBILISÉES
QU'EN 2018



PORTES OUVERTES

Visites organisées tous les 1ers mercredis de chaque mois ou les 1ers mercredis des vacances scolaires

- 5 journées
- 65 visiteurs

AUTRES

- SITE INTERNET



61 521
VISITEURS



160 982
PAGES VUES



+ 209%
DE VISITEURS
QU'EN 2019

- PUBLICATIONS



- 3 parutions du journal interne
- 1 Tribune
- 1 rapport annuel

Les évènements

► CONCOURS LE "COVID CRÉATION"

Durant le 1er confinement de 2020, le SIETOM a organisé un concours à destination des enfants qui devaient fabriquer une création artistique (dessin, sculpture,...) à partir de matériaux recyclables ou d'objets de récupération autour d'un de 3 thèmes : son personnage préféré, son animal préféré ou sa fleur ou plante préférée.

121 enfants ont participé sur les 3 semaines de durée du concours. Des lots ont été remis à tous les enfants et les plus belles créations ont été récompensées.



► OPÉRATION LAISSE PARLER TON COEUR

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) qui s'est déroulée du 21 au 29 novembre, une action commune a été réalisée avec l'ensemble des syndicats de collecte et traitement des Landes. en s'associant à l'opération « laisse parler ton cœur » lancée par l'éco-organisme ECO-SYSTEM qui gère la collecte des déchets électriques. Cette action avait pour but de collecter des jouets d'occasion sur l'ensemble de nos 12 déchetteries. L'ensemble des objets collectés a ensuite été remis à Landes Partage et aux restos du cœur. La collecte a permis de récupérer 1,5 tonnes de jouets.



► APPEL À PROJET SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME ont lancé un appel à projet sur la prévention des déchets sur la période de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) du 21 au 29 novembre 2020. Il s'agissait de créer des actions innovantes et exemplaires pour changer les pratiques et les comportements. Le SIETOM a répondu à l'appel à projet en menant des actions autour de 2 cibles différentes sur la commune d'Hagetmau :

- Les services communaux : mise à disposition de gobelets réutilisables pour supprimer les gobelets jetables.
- Les associations sportives : mise à disposition de gourdes auprès des licenciés pour réduire l'usage des bouteilles plastiques.

► OCTOBRE ROSE

À l'occasion du mois évènementiel "octobre rose" organisé par la Ligue contre le Cancer, le SIETOM, partenaire de l'institution dans le cadre de la collecte du verre, s'est associé à l'évènement en habillant des colonnes à verre d'une bâche et des totems de points tri d'un oriflamme. Une campagne de communication a également été relayée dans la presse.



BILAN DE L'OPÉRATION



12 colonnes verre habillées d'une bâche



20 totems de points tri habillés d'un oriflamme



339 tonnes de verre collecté entre octobre et novembre



+ 2% par rapport à 2019

Nomenclature des abréviations

CC : Communauté de communes

CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

CS : Collecte Sélective

CSDMA : Centre de Stockage des Déchets Ménagers et Assimilés

CSR : Combustible Solide de Récupération

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (OMA + déchetteries)

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

FNCC : Fédération Nationale des Collectivités de Compostage

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés (OMR + CS)

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

SIETOM : Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TVD : Tout Venant Déchetteries

UVO : Unité de Valorisation Organique

UVT : Unité de Valorisation Thermique





SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses
40 250 Caupenne
Tel : 05.58.98.57.57 Fax : 05.58.98.49.88
Courriel : accueil@sietomdechalosse.fr
Site internet : www.sietomdechalosse.fr

Imprimé sur papier recyclé